Marché public passé selon procédure adaptée article L2123-1 et R2123-1

Règlement de consultation

Conception et rédaction du magazine de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné 2027 – 2030

Date de remise des offres :

Le 18 décembre 2026 à 14h00

Sommaire

1. Objet et étendu de la consultation 3
1.2 Objet 3
1.3 Mode de passation 3
1.4 Allotissement 3
1.5 Nomenclature 3
2. Durée et délai d'exécution 3
2.1. Durée 3
2.2. Délais d'exécution 3
3. Modalités essentielles de financement et de paiement 4
4. Conditions de participation 4
4.1. Délai de validité des offres 4
4.2. Variantes 4
4.3. Confidentialité et mesure de sécurité 4
5. Contenu du dossier de consultation 4
6. Présentation des candidatures et des offres 4
6.1. Pièces de la candidature 4
6.1. Pièces de l'offre 5
7. Conditions de remise des plis 5
7.1. Conditions générales 5
7.2. Transmission électronique 5
8. Examen des candidatures et des offres 6
8.1. Sélection des candidatures 6
8.2. Jugement et classement des offres 6
9. Renseignements complémentaires 7
10. Procédures de recours 7

1. Objet et étendu de la consultation

1.2 Objet

La présente consultation a objet la réalisation de prestations de conception et rédaction d'un magazine bimestriel pour la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné.

Lieu d'exécution :

Communauté de communes du Val d'Ile Aubigné
Service Communication
1 La Métairie
35520 Montreuil Le Gast

1.3 Mode de passation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

1.4 Allotissement

Le caractère homogène des prestations de ne permet pas la décomposition du marché en lot.

1.5 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est

Code principal	Description
79822500	Service de conception graphique
92312211	Service d'agence de rédaction

2. Durée et délai d'exécution

2.1. Durée

La durée du marché est conclue pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit 2 fois pour par période d'un an avec une durée maximale allant jusqu'à la parution du magazine n°75.

La reconduction est tacite et le titulaire ne pourra la refuser. Si l'acheteur décide de ne pas reconduire l'accord-cadre, il en informe le titulaire au moins deux mois avant la fin de sa durée de validité

2.2. Délais d'exécution

Par dérogation à l'article 13 du CCAG-PI, les délais d'exécution sont fixés dans le calendrier détaillé d'exécution pour la durée initiale du marché. La notification du marché vaut ordre de service de démarrage dudit calendrier.

Dans le cadre des éventuelles reconductions, les calendriers seront transmis au titulaire au plus tard avant le 30 novembre de l'année en cours d'exécution. Chaque reconduction vaut ordre de service de démarrage du calendrier.

3. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans les conditions énumérées à l'article 15 du cahier des clauses particulières.

4. Conditions de participation

4.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

4.2. Variantes

Il n'est pas prévu de variantes dans le cadre de la présente consultation. Elles ne sont pas autorisées à l'initiative de candidat.

4.3. Confidentialité et mesure de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.
L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité

5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC),
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et ses trois (3) annexes
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) à compléter par le candidat
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) et le bordereau des prix unitaire (BPU) à compléter par le candidat
- Le cadre de note méthodologique à compléter par le candidat
- Le cadre de réponse environnementale à compléter par le candidat

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique https://www.megalisbretagne.bzh ; rubrique "services aux entreprises".

NOTA : Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.

6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1. Pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :
Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R.2143 4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1 ou DUME)	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principaux services similaires effectués au cours des trois dernières années, indiquant la date et le destinataire public ou privé.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.1. Pièces de l'offre

Pièces	Signature
Le bordereau des prix unitaire (BPU) complété	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE) complété	Oui
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complété	Oui
Le cadre de note méthodologique renseigné	Oui
Le cadre de réponse environnemental renseigné	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants

7. Conditions de remise des plis

7.1. Conditions générales

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document

7.2. Transmission électronique

Les candidats doivent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

https://www.megalisbretagne.bzh, rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.
Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format PAdES, CAdES ou XAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.
Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://www.lsti-certification.fr/) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.
Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Tout candidat est invité à privilégier le format électronique PADES (format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF). Cela facilitera grandement les échanges de fichiers une fois le marché notifié et, notamment avec titulaire, la préfecture, la trésorerie. L'outil de signature proposé par la plate-forme mégalis, vous permettra de signer facilement vos documents dans ce format.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour.
Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

8. Examen des candidatures et des offres

8.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2. Jugement et classement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R. 2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur prévoit de négocier avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse initiale des offres. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales et sans négociation au candidat le mieux classé.
Ce classement sera obtenu en faisant application des critères de jugement des offres définis au présent règlement de la consultation.

En outre, la Communauté de Communes Val d'Ile-Aubigné se réserve également le droit de négocier avec les opérateurs économiques présentant des offres irrégulières, inacceptables à l'issue de l'analyse initiale des offres.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont notés sur 100 points et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1. Méthodologie proposée et capacité du prestataire à être force de proposition au regard du cadre de note méthodologique complété selon les sous-critères ci-après définis :	**60**
1.1 Composition de l'équipe dédiée aux missions objets du marché	*10*
1.2 Méthode et organisation proposées pour assurer la réalisation des prestations	*40*
1.3 Moyens techniques et matériels mobilisés pour la réalisation des prestations	*10*
2. Prix des prestations évalué selon les sous-critères ci-après définis :	**35**
2.1 Montant total HT de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complété	*25*
2.2 Montant total HT du Détail quantitatif estimatif (DQE) complété	*10*
3. *Performance environnementale* *évaluée selon le cadre de réponse environnemental renseigné*	**5**

9. Renseignements complémentaires

Conformément à l'article L. 2132-2 du Code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations et demandes de renseignements techniques complémentaires seront réalisés par voie électronique, via la plateforme Mégalis Bretagne : (https://marches.megalis.bretagne.bzh).

Les candidats devront faire parvenir leurs demandes au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera adressée à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de la consultation et s'étant identifiés sur la plateforme Mégalis Bretagne, au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres

10. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien

Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
Pays de la Loire Mail Pablo PICASSO
BP 24209
44042 NANTES cedex 1
Tél : 02 53 46 79 00
Courriel : pays-de-la-loire@dreets.gouv.fr